

**Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société –
20/03/2019**

Questions jointes de-M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et de la Migration, sur "l'absence d'accord tarifaire chez les dentistes" (n°29100)

-M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et de la Migration, sur "l'absence d'accord tarifaire chez les dentistes" (n°29106)

-M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et de la Migration, sur "l'accord dento-mutualiste" (n°29107)

André Frédéric (PS): La sécurité tarifaire des patients est à nouveau en danger.

L'avenant à l'accord national dento-mutualiste 2017-2018 a été publié au Moniteur belge le 29 janvier 2019.

Les praticiens pouvaient se prononcer jusqu'au 28 février. Pour entrer en vigueur, plus de 60% des dentistes doivent adhérer à l'accord. Ces dernières années, l'augmentation du taux de déconventionnement des dentistes inquiète car on approche le taux de 40%, celui au-delà duquel l'accord n'est plus d'application.

Dans ce cas, ce serait la liberté des tarifs des soins dentaires, pénalisant les patients qui devraient payer plus cher le dentiste sans plus être remboursés.

Pourriez-vous nous communiquer les résultats de la procédure d'adhésion? Quelles sont les implications sur l'entrée en vigueur de l'accord dans les différentes Régions du pays?

Maggie De Block, ministre (en français): La Commission nationale dento-mutualiste a constaté un taux de déconventionnement problématique.

Nous cherchons des solutions pour pouvoir faire entrer l'avenant en vigueur.

La Commission nationale dento-mutualiste va réévaluer la situation avant la fin mai sur la base du nombre de dentistes qui seront revenus sur leur refus d'adhésion. Le taux de rejet n'est pas partout le même; certaines zones sont plus touchées, comme la province d'Anvers.

En attendant, ceux qui ont déjà adhéré sont invités à respecter le tarif figurant dans l'avenant 2019.

Ils cherchent des solutions.

André Frédéric (PS): Ce dossier est essentiel en termes d'accès du plus grand nombre aux soins de santé. La situation est dramatique.